



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03572

Numéro SIREN : 521 067 207

Nom ou dénomination : KLASK & KAVET

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2015 sous le numéro de dépôt 1954



CABINET MEUNIER

Inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables région de Lyon
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Expertise comptable - Commissariat aux comptes
Audit - Conseil en entreprises

1103572

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Le 03 FEV. 2015

sous le N° 1954.....

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par M. Sylvain STEPHAN en date du 17 novembre 2014, concernant l'apport de titres de la société 4MOD TECHNOLOGY à la société KLASK & KAVET par Sylvain STEPHAN, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-8, L225-147 et L.223-9 du Code de Commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre et à apprécier les avantages particuliers.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Personnes concernées :

Apporteur :

- Monsieur Sylvain STEPHAN demeurant 60 ter Allée de Coeuilles – 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX,

Bénéficiaire des apports :

La société KLASK & KAVET, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 €, dont le siège social est établi 60 ter Allée de Coeuilles – 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX et qui exerce une activité de société holding,

Ci-après dénommée « la société bénéficiaire »,

1.2 Nature et objectifs de l'opération :

Monsieur Sylvain STEPHAN apporte à la société KLASK & KAVET, à titre pur et simple en plein propriété, avec les garanties ordinaires de fait et de droit, 2 400 parts sociales de la société 4MOD TECHNOLOGY, SARL au capital de 50 000 € ayant son siège social à NANTES (44000), 11 Quai Henri Barbusse.

1.3 Evaluation et rémunération de l'apport :

La valeur des titres apportés a été arrêtée à 553 850 € par l'apporteur.

En rémunération des apports ci-dessus désignés évalués à 553 850 €, il sera attribué à :

- Monsieur Sylvain STEPHAN, 55 385 parts sociales de 10 € chacune, entièrement libérées.

2 . Diligences et appréciation de la valeur des apports

Conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, nous avons mis en œuvre des diligences que nous avons estimé nécessaires pour apprécier la valeur des apports, nous assurer que celle-ci n'était pas surévaluée et vérifier qu'elle correspondait au moins à la valeur au nominal des parts sociales.

Dans le cadre de notre mission nous avons notamment :

- pris contact avec les conseils de la société afin de prendre connaissance de l'opération envisagée ainsi que du contexte économique et juridique de celle-ci ;
- procédé à la revue du dossier d'arrêté des comptes au 31 mars 2014 ainsi que d'une position comptable arrêtée au 30 Novembre 2014 de la société 4MOD TECHNOLOGY, ces situations présentant des résultats satisfaisants.
- corroboré l'absence de surévaluation de la valeur des titres apportés en procédant à une évaluation de la société 4MOD TECHNOLOGY à partir de différentes méthodes usuelles en la matière (méthode de l'actif net réévalué, méthode de la valeur de rentabilité, méthode de marché...). Les valeurs obtenues avec ces différentes méthodes ne présentent pas d'écarts significatifs.
- pris connaissance de l'évolution de l'activité de la société 4MOD TECHNOLOGY, obtenu confirmation de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,
- vérifié que l'apporteur détenait effectivement les titres apportés,
- obtenu de M. Sylvain STEPHAN une lettre d'affirmation nous confirmant que les titres apportés n'avaient pas fait l'objet d'un nantissement.

3 . Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 553 850 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Grenoble,
Le 12 Janvier 2015



**Le Commissaire aux Apports
Cabinet MEUNIER
Représenté par Stéphane MEUNIER**